



Forum: Sécurité

Topic: la CNIL sanctionne plusieurs sites de documents administratifs

Subject: Re: la CNIL sanctionne plusieurs sites de documents administratifs

Publié par: Rsogno

Contribution le : 30/11/2017 16:04:41

Il faut savoir que le 25 mai 2018 entrera en vigueur, dans tous les pays de l'EU, par application directe, la Directive Réglementation Générale Données Personnelles (RGDP). Celle-ci remplacera, chez nous, la loi Informatique et Libertés de 1978 en assurant une meilleure protection aux personnes que nous sommes. Les droit d'accès aux données personnelles sera considérablement étendu, notamment à toute donnée reliée à une personne, par exemple les achats sur un site. La RGDP représente un véritable bouleversement qui affectera les entreprises ainsi que les organismes publics. Les sanctions seront renforcées : en cas d'infraction, la sanction sera le plus faible des deux montants ci-après: 20 millions d'Euros ou 4 % du chiffre d'affaire. Cela ne devrait plus faire rigoler les GAFA.

Voir sur Google, ou autre, une abondante documentation sur la question (mot clef RGDP).